

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION RELATIVE AU
PROJET SYNCRUDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion sur une question pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Compte tenu des conséquences graves qu'implique la participation proposée du gouvernement au projet Syncrude et de l'importance de fournir à la Chambre et aux Canadiens des renseignements complets sur ce projet, je propose, appuyé par le député de Broadview (M. Gilbert):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de déposer immédiatement tous les documents pertinents relatifs au projet Syncrude, y compris les estimations de coûts, la correspondance et les modalités de l'entente.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion; y a-t-il consentement unanime pour que celle-ci soit mise en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1430)

LE CODE CRIMINEL

LE PROJET DE MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES
AUX ARMES À FEU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je voudrais également présenter une motion portant sur une affaire importante et urgente. Devant les meurtres commis récemment avec des armes à feu dans diverses parties du Canada, devant l'inquiétude croissante du public à ce sujet, devant le désaccord manifeste entre le ministre de la Justice (M. Lang) et le solliciteur général (M. Allmand) concernant la législation sur les armes à feu et devant le fait que l'organisme F.A.R.O., favorable à la vente et au port libres des armes à feu, a annoncé la tenue d'une réunion spéciale, samedi prochain, à Ottawa, je propose, appuyé par le député de Broadview (M. Gilbert):

Que la question des lois sur les armes à feu soit renvoyée immédiatement au comité permanent de la justice et des questions juridiques et qu'après avoir entendu les témoignages appropriés, ce dernier soit tenu de faire rapport à la Chambre dans les trois mois au sujet des modifications à apporter au Code criminel.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion. Étant présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

LES PÉNITENCIERS

DEMANDE DE TRANSFORMATION DES BÂTIMENTS DE
BURWASH EN ÉTABLISSEMENT À SÉCURITÉ MOYENNE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement au sujet d'une nécessité pressante.

Une voix: Quelle peut bien être cette nécessité pressante?

M. Rodriguez: Si vous voulez bien me laisser parler, vous allez le savoir.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Plus de 200 travailleurs ont perdu leur emploi dans le Nord de l'Ontario par suite de la fermeture de la société Burwash Industrial Farm peu après que celle-ci eût dépensé des millions de dollars à moderniser ses installations. En outre, le gouvernement fédéral recherche un emplacement où ériger une prison à sécurité moyenne qui coûtera \$7 millions aux contribuables canadiens. Enfin, il faut de toute urgence créer de nouveaux emplois dans le Nord de l'Ontario et raviver son économie languissante. Je propose donc, avec l'appui du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que le solliciteur général soit chargé d'amorcer des négociations avec le gouvernement provincial de l'Ontario en vue d'améliorer les installations de Burwash pour en faire un établissement à sécurité moyenne.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La Chambre a entendu la motion. Comme elle est proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

SYNCRUDE—L'ACCESSIBILITÉ À LA TECHNOLOGIE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de la position du gouvernement qui va devenir actionnaire minoritaire de Syncrude. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si l'on est parvenu à un accord ou à une entente au sujet de la technologie qui pourrait être mise au point par le consortium Syncrude et sur l'accessibilité à cette technologie du gouvernement du Canada à titre d'actionnaire minoritaire, et à quelles conditions?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous avons conclu un accord de principe à ce sujet. Je puis dire en termes généraux que les nouveaux partenaires de Syncrude remplaceront la société Atlantic-Richfield dans l'entreprise et qu'ils participeront notamment à une entente plutôt complexe sur la technologie tant des partenaires de l'extérieur que des sociétés partenaires.